



Élimination de la pauvreté grâce à une économie verte inclusive

Il est possible de mettre un terme à la pauvreté si l'on considère qu'une croissance économique viable, la protection sociale et la salubrité et la gestion avisée de l'environnement constituent un tout. Accorder au capital naturel et aux services écosystémiques leur véritable valeur, protéger, remettre en état et améliorer le patrimoine naturel, garantir un accès équitable aux ressources naturelles et aux services de base durables qui en découlent, favoriser des politiques fiscales et des investissements verts et novateurs et suivre les progrès au moyen de nouveaux indicateurs sont autant de mesures qui devraient faire partie des efforts tendant à l'élimination irréversible de la pauvreté car elles sont garantes d'une croissance intelligente, durable et n'excluant personne.

SOLUTIONS INTÉGRÉES

La pauvreté est un défi que le monde développé comme le monde en développement doit relever. Certaines indications laissent à penser que la croissance économique mondiale des dernières décennies ainsi que la libéralisation des échanges ont permis d'extirper les populations de la pauvreté mais n'ont guère réussi à promouvoir un développement équitable et durable dans nombre de régions du monde¹. On estime qu'en 2015 un milliard de personnes, résidant pour la plupart d'entre elles dans les pays en développement et à économie en transition, vivront sous le seuil de l'extrême pauvreté qui correspond à un revenu quotidien de 1,25 dollar². Aujourd'hui, aux États-Unis d'Amérique, quelque 4 millions d'individus survivent avec moins de 60 dollars mensuels³. C'est la diminution du nombre de pauvres dans certains pays qui a entraîné la diminution du nombre de pauvres au niveau mondial⁴. Toutefois, ces succès n'ont pas toujours perduré et ont parfois été obtenus en ignorant et en sous-estimant les répercussions sur l'environnement. Ainsi, entre 1994 et 2004, en Éthiopie et en Inde, le nombre de pauvres ayant échappé à la pauvreté a été pratiquement identique à celui de ceux qui sont devenus de nouveaux pauvres⁵. Les formes de pauvreté en zones rurales et urbaines évoluent aussi. L'urbanisation rapide et anarchique est un problème de portée mondiale qui a eu pour effet de contraindre, d'après les estimations, 61 % des foyers urbains d'Afrique à vivre dans des taudis en 2001, contre 40 % en Asie et 32 % en Amérique Latine et dans les Caraïbes⁶. Au Kenya, la pauvreté est bien plus visible dans les zones urbaines qu'en milieu rural⁷. L'urbanisation des pauvres a été plus rapide que celle de la population en général; au cours de la période 1993-2002, le nombre de pauvres définis par un revenu de " 1 dollar par jour " a diminué de 150 millions d'individus en milieu rural mais a augmenté de 50 millions de personnes en milieu urbain⁸.

Cependant, les tendances sont bien plus éloquentes que ne le sont ces chiffres, car mesurer la pauvreté à l'aune du revenu ne permet pas de saisir toutes les formes de pauvreté. La pauvreté est un concept multidimensionnel qui englobe des privations⁹ d'ordre social, économique et environnemental. Il y a privation sur le plan social lorsque les personnes ont insuffisamment accès aux services sociaux tels que l'éducation, la santé, l'assainissement, l'alimentation en eau, le logement et la sécurité. Plus de 1,3 milliard de personnes vivent toujours sans électricité tandis que 2,6 milliards d'autres ne disposent pas d'appareils de cuisson non polluants – principalement en Afrique subsaharienne ou dans les pays d'Asie en développement¹⁰. Quelque 783 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau et 2,5 milliards d'autres sont dépourvues d'installations sanitaires¹¹. De ce fait, le nombre de pauvres est bien plus élevé lorsque l'on prend en considération d'autres éléments que le revenu monétaire. Ainsi, près de 39 % de la population éthiopienne vivaient avec 1,25 dollar ou moins par jour en 2005. Cependant, le recours à l'indice de pauvreté multidimensionnelle, qui prend en considération tous ces facteurs sociaux, indique que 90 % des éthiopiens vivent dans la pauvreté¹².

Sur le plan environnemental, la privation se manifeste par une restriction de l'accès au patrimoine naturel ainsi que par une vulnérabilité spécifique s'agissant du changement climatique, de la dégradation des écosystèmes et de la pollution. La majorité des personnes vivant dans l'extrême pauvreté résident en milieu rural où l'agriculture est leur principale source de revenu¹³. Les services écosystémiques et autres biens non marchands constituent entre 50 et 90 % de la totalité des moyens d'existence des foyers ruraux pauvres – ils sont le "PIB des déshérités"¹⁴. Les ressources provenant des biens communs contribuent pour environ 5 milliards de dollars par an aux revenus des foyers ruraux pauvres en Inde, soit 12 % approximativement de leurs revenus¹⁵. Les services écosystémiques qu'assure la gestion des ressources naturelles constituent l'élément le plus important du portefeuille d'actifs naturels de pratiquement tous les pays d'Afrique subsaharienne¹⁶, tandis que le capital naturel représentait 30 % de la richesse totale des pays à faibles revenus en 2005¹⁷.

C'est pourquoi, la dégradation continue du patrimoine naturel garantit la pérennité de la pauvreté. Dans l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire de 2005, on estime qu'environ 60 % des services écosystémiques dont la vie sur terre dépend – eau douce, pêches, régularisation de l'eau et de l'atmosphère, du climat régional, des risques naturels et des nuisibles – changent, sont dégradés ou exploités de manière non viable et pas seulement par les pauvres¹⁸. La capacité de l'agriculture à retenir les personnes sur la terre décroît et l'exode rural s'aggrave, notamment dans les pays asiatiques¹⁹. D'après l'estimation du groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources, la consommation de ressources naturelles triplera d'ici à 2050, tandis que l'accroissement de la population mondiale rendra encore plus problématique la fourniture des services de base aux pauvres²¹.

Les profonds changements économiques et financiers qui ont eu lieu au niveau mondial, l'urbanisation rapide de la pauvreté, l'accroissement des inégalités au sein des nations et les menaces toujours plus apparentes pesant sur le développement humain et la sécurité, du fait de la dégradation du patrimoine naturel et des milieux habitables, invitent à changer de modèle en matière de planification aux fins du développement durable. Les mesures que prennent les nations pour que l'économie verte progresse (parfois dénommée civilisation écologique; économie verte inclusive et à faible émission de carbone; économie résiliente face à l'évolution du climat; ou encore économie circulaire) nous conduisent de plus en plus à prendre conscience du fait que notre économie mondiale, d'une valeur de 70 mille milliards



de dollars, doit subir une conversion. Le PNUE définit l'économie verte comme une économie ayant pour résultat « d'améliorer le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques ». La voie du développement devrait consister à préserver, améliorer et, lorsque cela est nécessaire, reconstituer le patrimoine naturel qui est un atout économique essentiel et une source de bienfaits pour tout un chacun. Droits humains et environnement sont inextricablement liés car chaque citoyen doit pouvoir disposer d'un environnement non pollué, salubre et productif.

Pour comprendre les progrès accomplis sur la voie du développement durable, de nouveaux outils sont nécessaires, notamment des indicateurs permettant d'évaluer plus finement l'économie et le développement que ne le permettent les outils traditionnels (tels que le Produit intérieur brut et l'Indice de développement humain) et de déterminer non seulement les progrès en cours mais aussi le bien-être de la prochaine génération. Ainsi, l'Indicateur global de richesse (Inclusive Wealth Index) évalue un grand nombre d'éléments de patrimoine – biens manufacturés, capital humain et naturel – indiquant ainsi aux gouvernements l'état véritable de la richesse nationale et la viabilité de sa croissance²². Une vue synoptique offre davantage de solutions de nature à permettre d'éliminer irréversiblement la pauvreté.

Un accès équitable aux ressources naturelles et à la terre ainsi qu'un statut d'occupation auront pour effet d'accroître les revenus et d'améliorer les moyens d'existence tout en favorisant la pleine participation des pauvres et des groupes marginalisés, dont les femmes. La surexploitation des ressources naturelles, la baisse de revenu et la perte de moyens d'existence dont pâtissent les pauvres sont étroitement liées au fait que l'accès aux ressources naturelles et productives, et le partage des avantages qui en découlent, ne sont pas garantis; ce phénomène est exacerbé par l'accaparement des terres, leur exploitation non viable, une gouvernance défectueuse, le non-respect des principes du droit et la corruption. L'accaparement des terres au profit d'une agriculture extensive et des grandes industries extractives survient souvent dans des pays connaissant des pénuries alimentaires où les investisseurs exportent la production alimentaire et où les petits agriculteurs sont souvent expulsés de leurs propriétés avec de maigres compensations ou sans compensation²³. Des termes de l'échange biaisés et des structures de fixation des prix inadaptées ont aussi pour effet d'aggraver les conséquences que subissent les pauvres. Une solution intégrée consisterait à attribuer et exploiter les terres et les ressources naturelles de manière équitable, responsable et transparente afin de réduire le pourcentage de la population rurale sans terre et de protéger le patrimoine commun local et, ce faisant, de faire en sorte que les communautés locales les plus touchées en bénéficient.

Au cours des dernières années, les initiatives tendant à instaurer la rémunération des services écosystémiques et à remettre en état les écosystèmes sont allées s'améliorant, car une plus grande attention a été prêtée au partage équitable des avantages et aux besoins des pauvres. De nouveaux instruments marchands tels que les compensations pour perte de biodiversité et les autorisations commercialisables de création de zones humides peuvent être des solutions bien plus efficaces²⁴. Ainsi, depuis 1997, au Costa Rica, près d'un million d'hectares de forêts ont été utilisés pour financer en partie des projets concernant les services écosystémiques, à un moment ou à un autre. Depuis lors, les forêts ont à nouveau recouvert plus de 50 % de la superficie du pays alors qu'au cours des années 80 leur superficie était au plus bas, représentant à peine 20 % du territoire²⁵. Dans l'Oregon (États-Unis d'Amérique), tout dollar investi par les pouvoirs publics dans la remise en état crée une activité économique d'une valeur représentant 1,7 à 2,6 fois la mise de départ²⁶. Natura 2000, qui est un réseau écologique de zones protégées de l'Union européenne, a eu des retombées d'un montant de 300 milliards d'euros par an alors que son coût a été estimé à quelque 5,8 milliards d'euros par an. Entre 2006 et 2008²⁷, Natura 2000 a permis de financer l'équivalent de 12 millions d'emplois à plein temps par an.

Il peut exister une corrélation directe entre les politiques fiscales et les investissements verts qui ont des incidences sur les résultats des secteurs économiques reposant sur les ressources naturelles et le bien-être des pauvres. Ainsi, il ressort d'une récente étude tanzanienne que le fait d'avoir investi dans l'exploitation durable du secteur forestier pour accroître sa production de biens et services s'est traduit par une augmentation des revenus de la population, pauvre ou non, en milieu rural, et des pauvres des villes²⁸. L'agriculture verte offre divers avantages et l'on a montré qu'elle accroissait la productivité agricole de 59 à 179 %²⁹. Bien gérées, les mesures fiscales vertes peuvent entraîner une bien plus grande croissance du revenu par habitant pour ceux qui se trouvent au bas de la pyramide des revenus, notamment en favorisant la création d'emplois décents et durables ainsi que la mise en place de filets de protection sociale. Les réformes fiscales doivent nécessairement s'accompagner de l'intégration d'objectifs reliant la pauvreté et l'environnement à la planification du développement, aux niveaux national, infranational et sectoriel³⁰.

Innover en matière d'institutions, de chaînes d'approvisionnement et de technologie est indispensable pour atteindre le double objectif consistant à créer une économie verte et à faire en sorte que les pauvres aient davantage et durablement accès aux services de base en résultant. Les exemples abondent de technologies permettant de créer des services de base peu coûteux, à faible émission de carbone et nécessitant peu d'entretien dans des domaines tels que le logement, l'énergie, l'eau potable, l'assainissement, et l'élimination des déchets, tant en milieu rural que urbain³¹. De même, des services financiers à petite échelle pouvant se traduire par des avantages concrets sur le plan environnemental peuvent relier les programmes sociaux aux programmes concernant l'environnement et créer durablement des revenus pour les pauvres et leur permettre de dégager une épargne. Harmoniser le système financier, et en particulier le capital financier du secteur privé, qui s'élève à environ 225 mille milliards de dollars, afin de répondre à la nécessité d'assurer durablement une couverture universelle en matière de services de base procédant de la viabilité écologique, peut aboutir à la création de services et entreprises s'intéressant à la macro et la microfinance, de laboratoires propices à l'innovation et à des millions d'entreprises petites et moyennes et d'emplois partout dans le monde, qui seront les aiguillons indispensables à la croissance économique, tout en réduisant la pauvreté et en améliorant le milieu de vie.

En conclusion, les mesures sociales et économiques prenant en compte l'environnement offrent des solutions durables à l'élimination de la pauvreté tout en permettant de parvenir au développement économique et en réduisant le plus possible les risques pour l'environnement.

Pour toutes références se reporter au site :

<http://www.unep.org/post2015>

www.unep.org